

COMMUNIQUE D'INFORMATION INTERSYNDICAL SUR LES AUGMENTATIONS 2022

CADRAGE 2022

Après l'annonce d'un cadrage pour l'année 2022 à 2 %, alors que l'inflation pour 2021 est de 2,8 % et continue de croître (3,6 % sur un an en février 2022 selon l'INSEE), les organisations syndicales ont fait savoir au Directeur général qu'elles ne reviendraient pas à la table des négociations si ce cadrage n'était pas revu significativement à la hausse. Elles ont demandé le soutien des salariés au travers d'une pétition qui a recueilli près de 500 signatures.

Ces actions ont porté leur fruit puisque **le nouveau cadrage annoncé hier en négociation est de 2,4 %**. Même s'il n'est pas encore à la hauteur de notre demande, et encore en dessous de celui du CEA (2,8 %), il est à présent dans la fourchette haute des cadrages accordés cette année aux EPIC. La Direction a indiqué que la demande était montée jusqu'au cabinet de Matignon et que l'IRSN n'obtiendrait pas plus.

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION POUR 2022

La Direction de l'IRSN propose les mesures suivantes avec ce cadrage :

- **Mise en place d'une augmentation générale de 1,15 %**, portant la valeur du point de 5,482 € à 5,5451 € ;
- Maintien d'une enveloppe similaire aux années précédentes pour les augmentations individuelles, à hauteur de 1,49 % ;
- Maintien d'une enveloppe spéciale prise sur l'enveloppe générale pour les passages au niveau D.

	2022 (CIASSP) cadrage à 2,4%			
	Date d'effet	Niveau	Masse	Report
Report Année Précédente			0,04%	
Mesures générales (Augmentation du point de 1,15%)		1,00%	1,00%	0,00%
Primes reconductibles existantes - Primes pérennes (exceptionnelles)		0,00%	0,00%	0,00%
Primes reconductibles existantes - Primes objectivées (impact enveloppe 2021 non consommée en 2022)*		-0,18%	-0,18%	0,00%
Passages D (+ 15 points)	1/1/22	0,01%	0,01%	0,00%
Mesures individuelles	1/1/22	1,49%	1,49%	0,00%
Mesures catégorielles automatiques		0,08%	0,04%	0,04%
Ensemble des mesures		2,40%	2,40%	0,04%

PROPOSITIONS DE L'INTERSYNDICALE

Découvrant les propositions de la Direction en séance, l'intersyndicale n'a pas pris position. Elle attend notamment la sélectivité proposée pour les augmentations individuelles. Elle va se réunir le 7 avril en vue de la réunion de négociation du 12 avril 2022.